

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OSTRUM-GLOBAL SUBORDINATED DEBT

Code ISIN : FR0011952605 Part IH-USD

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir, sur sa durée minimale de placement de trois (3) ans, une performance positive en profitant des rendements offerts sur le segment des obligations subordonnées (ou titres assimilés) émises, selon les émissions existantes, par des émetteurs privés, publics, souverains ou supra nationaux qui peuvent être des entreprises corporate et/ou des établissements financiers. Dans le cadre de sa gestion, le FCP n'utilise aucun indicateur de référence.
- La politique d'investissement repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence.
- L'Indicateur de Référence peut servir à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.
- La stratégie d'investissement du FCP consiste à sélectionner des obligations principalement subordonnées (ou titres assimilés) émises, selon les émissions existantes, par des entreprises du monde entier afin de bénéficier des rendements obligataires offerts par les émetteurs privés et/ou publics. Le FCP peut également détenir jusqu'à 10% d'actions, titres qui auront été livrés suite à la conversion d'obligations subordonnées. La fourchette de sensibilité du FCP au taux d'intérêt est comprise entre 0 et 15. Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le portefeuille du FCP peut être composé jusqu'à 100 % de titres dont les émetteurs ont leur siège social dans un pays membre de l'OCDE avec la possibilité toutefois de détenir jusqu'à 40% maximum d'émetteurs dont le siège social est dans un pays non-membre de l'OCDE. Les titres détenus par le FCP sont libellés à 90 % minimum de l'actif en euros (EUR), dollars des Etats-Unis (USD), francs suisse (CHF), livres Sterling (GBP), yen (YEN), dollars australien (AUD) et dollars canadien (CAD), couronne norvégienne (NOK), couronne suédoise (SEK) et couronne danoise (DKK). Dans la limite de 10 % maximum de son actif, et selon les opportunités de marchés, le FCP peut détenir des titres libellés dans des devises de pays n'appartenant pas à l'OCDE.
- Le FCP peut également recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou exposer jusqu'à 200 % le portefeuille au risque de taux et/ou de crédit, et pour couvrir le portefeuille contre le risque de change qui, dans le cadre de la gestion, est limité à 10 % et, le cas échéant, contre le risque actions.
- La part émise en US Dollar est couverte contre le risque de change. Cette couverture est totale, systémique et prédéterminée.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés obligataires et au risque de crédit qui s'attache aux obligations émises par des émetteurs privés.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	0,60%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, au-delà de 5% l'an, soit 0,00% pour l'exercice précédent.
------------------------------	--

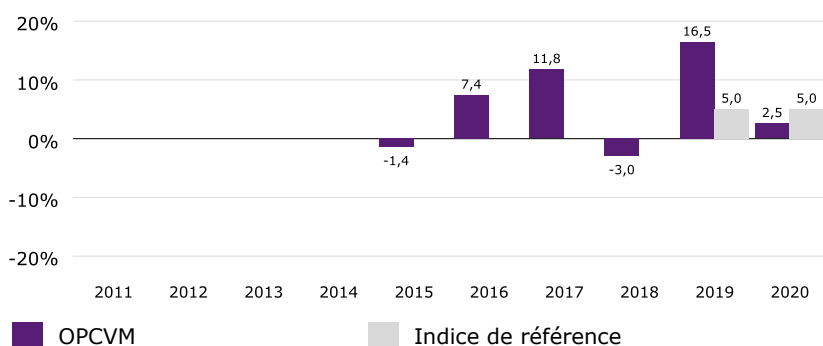
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM : 2014.**
- **Année de création de la part IH-USD : 2014.**
- **Devise : Dollar usa.**
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.